

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune de Ville-di-Pietrabugno**

**Nombre de membres :**

- Afférents au CCAS : 09
- En exercice : 09
- Nombre de membres présents au moment du vote : 06
- Qui ont pris part à la délibération : 06

**Date de la convocation :** 25 mars 2024

**Séance du 12 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le douze du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Mairie Annexe de Ville-di-Pietrabugno – Port Toga, sous la présidence de Monsieur Michel ROSSI Maire de Ville-di-Pietrabugno, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno. La séance a été publique.

**Présents :** MM. ALBERTINI A. FILIPPI M.C. MEZZANA C. PALMIERI C. ROSSI J.P. ROSSI M.

**Absents excusés :** MM. CUVILLIER V. GRASSINI R. HUGUET F.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint (6 administrateurs présents).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame PALMIERI Corinne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Le Président propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° de-120424-001

*Domaine : 8.2 Aide sociale*

**Rapport moral 2023**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

**Vu** le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale adopté le 29 juin 2020 modifié le 18 novembre 2022 ;

**Considérant** que le chapitre II du règlement intérieur susvisé fait l'obligation à l'ordonnateur d'établir un rapport moral faisant connaître le nombre des indigents secourus et des personnes ayant bénéficié des prestations des divers services du CCAS, le nombre d'indigents non secourus faute de ressources, les causes qui ont influé sur l'augmentation ou la diminution des ressources, le genre et le total des secours et des prestations accordées, les résultats des secours préventifs et toutes indications utiles, et d'en adresser une copie à Monsieur le préfet de la Haute-Corse ;

**Le Président ayant donné** communication du rapport moral établi au titre de l'année 2023 ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité ;

1/ **Prend acte** du rapport moral établi par le Président pour l'année 2023;

2/ **Charge** le Président de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée et de transmettre une copie du rapport moral précité à Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Et notification ou publication  
Le Président*

Pour extrait conforme  
Le Président,  
  
Michel ROSSI



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune de Ville-di-Pietrabugno**

**Nombre de membres :**

- Afférents au CCAS : **09**
- En exercice : **09**
- Nombre de membres présents au moment du vote : **06**
- Qui ont pris part à la délibération : **06**

**Date de la convocation :** 25 mars 2024

**Séance du 12 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le douze du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Mairie Annexe de Ville-di-Pietrabugno – Port Toga, sous la présidence de Monsieur Michel ROSSI Maire de Ville-di-Pietrabugno, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno. La séance a été publique.

**Présents :** MM. ALBERTINI A. FILIPPI M.C. MEZZANA C. PALMIERI C. ROSSI J.P. ROSSI M.

**Absents excusés :** MM. CUVILLIER V. GRASSINI R. HUGUET F.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint (6 administrateurs présents).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame PALMIERI Corinne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Le Président propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° de-120424-002

**Domaine : 7.1 Décisions budgétaires**

**Adoption du compte de gestion 2023**

**Le Conseil d'Administration ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Président ayant informé** l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de BORGIO, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2023 ;

**Le Président ayant précisé** que Madame la responsable a transmis à la commune son compte de gestion dans les délais comme la loi lui en fait obligation ;

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Madame la responsable du SGC BORGIO pour l'exercice 2023 ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

1/ **Adopte** le compte de gestion de Madame la responsable du SGC BORGIO pour l'exercice 2023 ;

2/ **Charge** le Président de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Et notification ou publication  
Le Président



Le Président,  
Michel ROSSI

---

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune de Ville-di-Pietrabugno**

---

**Nombre de membres :**

- Afférents au CCAS : 09
- En exercice : 09
- Nombre de membres présents au moment du vote : 06
- Qui ont pris part à la délibération : 06

**Date de la convocation :** 25 mars 2024

**Séance du 12 avril 2024**

---

L'an deux mil vingt-quatre, et le douze du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Mairie Annexe de Ville-di-Pietrabugno – Port Toga, sous la présidence de Monsieur Michel ROSSI Maire de Ville-di-Pietrabugno, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno. La séance a été publique.

**Présents :** MM. ALBERTINI A. FILIPPI M.C. MEZZANA C. PALMIERI C. ROSSI J.P. ROSSI M.

**Absents excusés :** MM. CUVILLIER V. GRASSINI R. HUGUET F.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint (6 administrateurs présents).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame PALMIERI Corinne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Le Président propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° de-120424-003

***Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées***

**Adoption du Compte Administratif 2023 – Désignation du Président de séance.**

**Le Conseil d'Administration ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment art. L. 2121-14 du CGCT ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil d'Administration, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, d'élire son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

1/ Désigne Madame Catherine MEZZANA, Vice-Présidente du CCAS, pour présider la séance (débat et vote du Compte Administratif 2023).

2/ Charge le Président de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Et notification ou publication  
Le Président*

**Pour extrait conforme**  
Le Président,  
  
Michel ROSSI



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune de Ville-di-Pietrabugno**

**Nombre de membres :**

- Afférents au CCAS : **09**
- En exercice : **09**
- Nombre de membres présents au moment du vote : **05**
- Qui ont pris part à la délibération : **05**

**Date de la convocation :** 25 mars 2024

**Séance du 12 avril 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre**, et le **douze** du mois d'**avril**, à **dix-sept heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Mairie Annexe de Ville-di-Pietrabugno – Port Toga, sous la présidence de Monsieur Michel **ROSSI** Maire de Ville-di-Pietrabugno, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno. La séance a été publique.

**Présents :** MM. **ALBERTINI A. FILIPPI M.C. MEZZANA C. PALMIERI C. ROSSI J.P. ROSSI M.**

**Absents excusés :** MM. **CUVILLIER V. GRASSINI R. HUGUET F.**

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint (6 administrateurs présents).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame **PALMIERI** Corinne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Le Président propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° de-120424-004

**Domaine : 7.1 Décisions budgétaires**

**Adoption du compte administratif 2023**

**Le Conseil d'Administration ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le vote du budget en date du 12 avril 2023;

**Le Président ayant exposé** à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

**Le Président ayant quitté la séance, et le Conseil d'Administration siégeant sous la Présidence de Madame Catherine MEZZANA.**

**La Vice-Présidente ayant exposé** à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

**Considérant** la mise en œuvre des moyens modernes de gestion permettant la connaissance rapide des résultats de l'exercice écoulé ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

1/ **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap/art	Libellé	Crédits ouverts	Mandat émis	RAR
011	Charges à caractère général	36 999.72	28 465.87	0.00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000.00	0.00	0.00
614	Charges locatives et de copropriété	4 000.00	4 249.71	0.00
6161	Assurance multirisques	600.00	313.45	0.00
623	Publicité publications relations publiques	24 399.72	21 340.44	0.00
635	Autres impôts, taxes et vers asso	3 000.00	2 552.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courantes	16 060.00	13 143.64	0.00
65133	Secours d'urgence	7 260.00	5 143.64	0.00

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune de Ville-di-Pietrabugno**

**Séance du 12 avril 2024**

Délibération n° de-120424-004 (suite)

*Domaine : 7.1 Décisions budgétaires*

**Adoption du compte administratif 2023**

65134	Aides	1 000.00	0.00	0.00
65748	Subventions de fonctionnement aux autres pers	7 800.00	8 000.00	0.00
<b>Total = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>53 059.72</b>	<b>41 609.51</b>	<b>0.00</b>
67	Charges spécifiques	2 000.00	1 993.68	0.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000.00	1993.68	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>55 059.72</b>	<b>43 603.19</b>	<b>0.00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	14 820.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>14 820.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>69 879.72</b>	<b>43 603.19</b>	<b>0.00</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté de 2022</b>		<b>0.00</b>		

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap/art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR
70	Produits des services, du domaine et ventes	0.00	15.00	0.00
74	Dotations, subventions et participations	30 000.00	30 000.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	14 110.00	16 484.57	0.00
752	Revenus des immeubles	12 370.00	16 210.97	0.00
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 740.00	273.60	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>44 110.00</b>	<b>46 499.57</b>	<b>0.00</b>
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>44 110.00</b>	<b>46 499.57</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>44 110.00</b>	<b>46 499.57</b>	<b>0.00</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté de 2022</b>		<b>25 769.72</b>		

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap/art	Libellé	Crédits ouverts	Mandat émis	RAR
23	Immobilisations en cours	62 579.47	2 194.21	2194.21
231	Immobilisations corporelles en cours	62 579.47	2 194.21	0.00
Total des dépenses d'équipement		<b>62 579.47</b>	<b>2 194.21</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>62 579.47</b>	<b>2 194.21</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>62 579.47</b>	<b>2 194.21</b>	<b>0.00</b>
<b>Solde d'exécution négatif reporté de 2022</b>		<b>0.00</b>		

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune de Ville-di-Pietrabugno

Séance du 12 avril 2024

Délibération n° de-120424-004 (suite)

Domaine : 7.1 Décisions budgétaires

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				
Chap/art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 820.00	0.00	0.00
28138	Amort autres constructions	14 820.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		14 820.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		14 820.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		14 820.00	0.00	0.00
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2022</b>		47 759.47		

2/ Charge le Président de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Et notification ou publication  
Le Président



Le Président,

Michel ROSSI

---

**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune de Ville-di-Pietrabugno**

---

**Nombre de membres :**

- Afférents au CCAS : **09**
- En exercice : **09**
- Nombre de membres présents au moment du vote : **06**
- Qui ont pris part à la délibération : **06**

**Date de la convocation :** 25 mars 2024

**Séance du 12 avril 2024**

---

L'an **deux mil vingt-quatre**, et le **douze** du mois d'**avril**, à **dix-sept heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Mairie Annexe de Ville-di-Pietrabugno – Port Toga, sous la présidence de Monsieur Michel **ROSSI** Maire de Ville-di-Pietrabugno, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno. La séance a été publique.

**Présents :** MM. ALBERTINI A. FILIPPI M.C. MEZZANA C. PALMIERI C. ROSSI J.P. ROSSI M.

**Absents excusés :** MM. CUVILLIER V. GRASSINI R. HUGUET F.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint (6 administrateurs présents).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame **PALMIERI** Corinne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Le Président propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° de-120424-005

**Domaine :** 7.1 *Décisions budgétaires*

**Affectation du résultat**

**Le Conseil d'Administration ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Président ayant rappelé** au conseil d'administration que l'approbation du compte administratif a montré les résultats suivants :

Section d'investissement : + **45 565.26 €**

Section de fonctionnement : + **28 666.10 €**

Soit un résultat cumulé de : **74 231.36 €**

**Le Président ayant également rappelé** au conseil d'administration les règles d'affectation du résultat ;

**Le Président ayant proposé** d'inscrire la somme de **45 565.26 euros** en section d'investissement (R001) et de reporter la somme de **28 666.10 euros** en section de fonctionnement (R002) ;

**Ayant entendu l'exposé du Président ;**

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité :

1/ **Inscrit** la somme de **45 565.26 euros** en report à la section d'investissement (R001) ;

2/ **Inscrit** la somme de **28 666.10 euros** en report à la section de fonctionnement (R002) ;

3/ **Charge** le Président de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en Préfecture*

*Et notification ou publication*

*Le Président*

**Pour extrait conforme**  
Le Président,  
  
**Michel ROSSI**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S  
de la commune de Ville-di-Pietrabugno

**Nombre de membres :**

- Afférents au CCAS : 09
- En exercice : 09
- Nombre de membres présents au moment du vote : 06
- Qui ont pris part à la délibération : 06

**Date de la convocation :** 25 mars 2024

**Séance du 12 avril 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre**, et le **douze** du mois d'**avril**, à **dix-sept heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Mairie Annexe de Ville-di-Pietrabugno – Port Toga, sous la présidence de **Monsieur Michel ROSSI** Maire de Ville-di-Pietrabugno, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno. La séance a été publique.

**Présents :** MM. **ALBERTINI A. FILIPPI M.C. MEZZANA C. PALMIERI C. ROSSI J.P. ROSSI M.**

**Absents excusés :** MM. **CUVILLIER V. GRASSINI R. HUGUET F.**

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint (6 administrateurs présents). Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame PALMIERI Corinne** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Le Président propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° de-080424-006

**Domaine : 7.1 Décisions budgétaires**

**Vote du budget primitif 2024**

**Le Conseil d'Administration ;**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 ;

**Vu** le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 ;

**Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 à 13 ;

**Vu** les lois des finances successives ;

**Vu** l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ;

**Vu** la nomenclature M57 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2009 optant pour la gestion semi- budgétaire des provisions ;

**Vu** l'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

**Considérant** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

**Considérant** les délais offerts aux collectivités territoriales et à leurs groupements jusqu'au 15 avril 2024 ;

**Le Président ayant exposé** les conditions de préparation du budget primitif 2024 ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

1/ **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2024, annexé à la présente délibération.

2/ **Dit** que le budget primitif 2024 a été voté au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres pour la section d'investissement, et sans vote formel sur chacun des chapitres.

3/ **Précise** que le budget primitif 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

4/ **Précise** que la comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ou cumulé – de l'exercice précédent.

5/ **Dit** que le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2023, après le vote du compte administratif.

6/ **Charge** le Président de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

**Pour extrait conforme**

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en Préfecture*

*Et notification ou publication*

*Le Président*



Le Président,

Michel ROSSI